

Publié le par [Commission Communication](#)

Compte-rendu du Café Citoyens du 6 mai 2023

Le compte-rendu à télécharger : [23-05-06 Compte-rendu du Café citoyen du 6 mai 2023](#)

Présents : Bernard H. Yanouche, Damien, Catherine S., Leonore, Christian V., Nicole E., Thierry, Marie, Fawzi, Gérard, Claire S. Vincent, Elie.

1-Retour sur l'Assemblée citoyenne.

Nous commençons par nous répartir en petits groupes pour un retour sur l'Assemblée citoyenne : ceux qui y ont assisté sont chargés d'expliquer aux autres ce qui s'est passé et de donner leurs impressions et leur ressenti personnel. Pas de mise en commun, ces retours vont servir à la commission Gouvernance pour le bilan de l'Assemblée citoyenne.

Les projets priorités par l'Assemblée sont sur le site de la commune : <https://vaour.fr/premiers-retours-de-lassemblee-citoyenne-du-jeudi-6-avril/>

Il y aura un article dans le prochain numéro des Échos de Vaour, les conclusions des petits groupes par projet seront mis sur le site de la commune.

Thèmes libres

Les autres sujets traités au cours de la réunion sont ceux choisis par les participants.

2-Bruits de voisinage.

La réglementation existe, elle est sur le site <https://vaour.fr/voisinage-cest-quand-le-meilleur-moment-pour-faire-du-bruit/>

Les travaux bruyants sont possibles :

- Les jours ouvrables : de 9h à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis : de 9h à 12 et de 15h à 20h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

selon l'Arrêté de la Préfecture du Tarn – 14 août 2000.

La difficulté pour la commune qui a un pouvoir de police est de faire respecter la réglementation.

Quand quelqu'un est concerné par le bruit fait par une personne, le mieux est de discuter avec l'auteur du bruit. Il serait judicieux de faire un rappel dans les Échos de Vaour ce qui peut aider. Il est possible aussi de mettre un mot dans sa boîte aux lettres.

3-Relais Templiers (anciennement Hôtel du Parc).

Ce bien est situé au cœur du village. Il a été un moment à vendre et les représentants de la commune ont rencontré des acheteurs dont certains avaient des projets intéressants pour les Vaourais. Il n'est plus à vendre, les propriétaires en disposent à leur gré. Ils sont ouverts, ils ont

souvent mis à disposition les lieux à ceux qui leur ont demandé. Ils prévoient de le louer pour des mariages ce qui contribuerait à donner du travail aux habitants. Ils avaient l'intention de s'intégrer au village, ils ont fait un don de 10 000 € au village pour que leurs enfants puissent se mélanger avec les enfants du village.

Ils ont fait des travaux sans autorisation comme surélever le terrasse ce qui gêne des voisins. La commune a fait des courriers pour qu'ils fassent des travaux, l'Architecte des bâtiments de France a dit qu'ils devaient remettre les bow-windows, pour d'autres ils ne seraient pas obligés et ils n'auraient pas l'intention de le faire.

4-Eau.

En 2022, avant le festival nous étions inquiets et craignons de ne pas avoir suffisamment d'eau pendant le festival. Heureusement, le branchement avec l'eau venant de Penne a été fait 2 jours avant le début du festival.

Mais l'eau qui vient de Penne est dure, elle contient du calcaire. La dureté de l'eau potable est affichée dans l'entrée de la mairie. Il est possible de mettre des adoucisseurs individuels mais c'est cher et l'eau deviendrait impropre à la consommation. La commission eau étudie la possibilité d'un adoucisseur collectif qui serait installé au château d'eau. L'eau serait devenue légèrement moins dure, il y a eu une précipitation du calcaire depuis la connexion avec Penne.

Risque sur l'électricité. Il y a aussi un risque sur la qualité du courant électrique à cause des constructions récentes dans certains endroits. La question s'est posée dans le passé à Caquioul, un transformateur a été installé.

5-Suites à la pétition sur la traversée du village par des poids lourds en transit.

Un technicien du département va venir à Vaour le mardi 9 mai à 15h30 pour voir le problème et envisager l'installation d'un système de mesures comme cela a déjà été fait voir ci-dessous.

Il y a eu lors du mandat précédent un comptage des véhicules passant dans le village et une mesure des vitesses. Le village est traversé par une départementale, la commune n'a donc pas le pouvoir d'interdire la traversée du village aux poids lourds en transit.

6-Gravillons sur les routes et rues à l'occasion de la réparation des chaussées.

Quand les routes et les rues sont refaites, il y a beaucoup de gravillons sur la chaussée. Et les panneaux ne font état que du risque de projection de gravillons, le risque de dérapage n'est pas signalé alors que c'est le risque le plus important à certains endroits.

Il y a eu des améliorations : les travaux sont signalés et il y a une limitation de vitesse à 50 km/h. Peut-être y a-t-il un intérêt à laisser les gravillons pendant un moment.

Le balayage de la chaussée a commencé. Les gravillons sont mis dans les fossés, ils pourraient être récupérés. Le balayage n'est pas fait pour les travaux décidés par la commune.

7-Réservations de la Salle des Fêtes.

Les chasseurs disent avoir réservé la Salle des Fêtes pour 3 dates dont celle du dimanche 7 mai. Or elle est occupée par l'Été de Vaour qui a réservé pour un week-end avec les bénévoles.

C'est un couac. Les chasseurs vont faire leur repas à Roussayrolles sous un barnum.

Dans le temps, ceux qui réservaient la salle des fêtes avaient un papier qui confirmait les réservations faites.

La procédure actuelle va être revue pour avoir une trace écrite des réservations faites et confirmées.

8-Rendez-vous Fibre.

Un rendez-vous pour l'installation de la fibre était prévu pour discuter de l'emplacement des poteaux nécessaires mais il n'a pas eu lieu parce que la commune ne l'avait pas confirmé. Il aura lieu plus tard.

Une fois le réseau de fibre complètement installé, il y aura un délai de 3 mois pour que les fournisseurs d'accès à internet puisse tester l'installation avant de proposer la connexion par la fibre.

La commune a demandé aux habitants si ils souhaitaient être connecté à internet par la fibre, peu des personnes présentes ont le souvenir de cette question.

9-Aménagement de la salle des fêtes.

Il est prévu de remplacer la chaudière actuelle qui chauffe la salle des fêtes et les bureaux et salles de la mairie par une chaudière centrale utilisant des plaquettes et qui chaufferait aussi d'autres bâtiments.

Pour pouvoir bénéficier du département et de la région, il faut améliorer l'efficacité énergétique de 30 ou 40 %. Il faudrait notamment mieux isoler la salle des fêtes, une isolation extérieure ne serait pas possible. Un diagnostic est en cours, le remplacement des vitrages fait partie des solutions envisageables.

10-Accessibilité pour les PMR (personnes à mobilité réduite).

À l'épicerie, la solution actuelle est une rampe amovible mise à la demande. À la salle des fêtes il y a au moins un problème pour la sortie de secours. Il faudrait faire le tour avec une personne handicapée pour voir tous les problèmes et les solutions.